

MOTION POUR INFORMER LA POPULATION DES NIVEAUX DE POLLUTION DE L'AIR DANS LA COMMUNE ET DES MESURES A PRENDRE POUR PROTEGER SA SANTE

Le 10 mars les Verts de la Côte avaient envoyé un communiqué de presse qui relevait , en substance, ceci:

" A Nyon, le 8 mars 2011, la quantité de poussières fines (PM10) a, à nouveau, dépassé le taux limite fixé par la norme fédérale OPair à 50 microns/m³.

Depuis le début de l'année ce ne sont pas moins de 14 jours que cette forme de pollution de l'air est dépassée à Nyon alors qu'elle représente un danger pour la santé. De plus, la norme OPair préconise que cette norme ne devrait être dépassée qu'une seule fois par année seulement. La pollution a même culminé à 75.3 microns/m³ le 3 février dernier. Tout cela dans une indifférence quasi générale."

Au delà des mesures que les Verts souhaitent être prises au niveau du Canton, soucieux avant tout de la santé des habitants de notre commune, ils demandent à la Municipalité de publier un avertissement à la population dans sa prochaine publication tous ménages expliquant le problème et définissant:

1. Que sont les poussières fines?

Les poussières fines sont un ensemble complexe de particules de très petite taille, capables de rester en suspension dans l'air. On parle en général de PM-10 pour les particules de diamètre inférieur à 10 microns (un micron étant un millième de millimètre).

Ces poussières sont émises dans l'air que nous respirons par le processus de combustion (moteurs thermiques, chauffages, incinération des déchets, feux de cheminée et de jardins), par les phénomènes de friction(usure des freins, abrasion des pneus) ainsi que lors de certains procédés industriels.

2. Quels sont les effets des poussières fines sur la santé

Ces particules représentent un danger pour la santé inversement proportionnel à leur taille: plus elles sont petites, plus elles restent longtemps en suspension dans l'air, plus elles pénètrent en profondeur dans le système respiratoire et plus leur temps de séjour dans les poumons s'allonge.

Lorsque leur diamètre est supérieur à 10 microns, elles sont expulsées des voies respiratoires; de 3 à 10 microns elles se déposent dans la trachée et les bronches; à moins de 3 microns, elles atteignent les alvéoles pulmonaires et peuvent même pénétrer dans le sang.

Les expositions brèves irritent les muqueuses, peuvent accroître la sensibilité aux allergies et fragilisent le système immunitaire. Des expositions prolongées peuvent favoriser certains cancers.

3. Recommandation par un pneumologue

Il s'agit ici d'obtenir d'un spécialiste de la médecine préventive en matière de maladies pulmonaires des recommandations à la population suivant les classes d'âge et l'état de santé général des habitants, pour différents paliers atteints par les pollutions de particules fines.

4. Information suivie à la population

A. panneaux lumineux

Il y aurait lieu d'afficher des panneaux lumineux en plusieurs points de la ville (chaque entrée , au débarcadère et à la Gare par exemple) indiquant le niveau des particules fines. Chaque fois que le niveau deviendrait critique, les indications s'allumeraient et s'éteindraient constamment.

B. Information par voie de presse

La Municipalité s'adressera aux habitants par voie de presse chaque fois que le niveau de pollution deviendra critique.

La pollution atmosphérique étant, en général, plus aiguë en été, je demande que cette motion soit envoyée directement à la Municipalité.

POUR LES VERTS,

Jean Bischofberger

Nyon, le 22 mars 2011